N°707 - Vendredi 6 novembre 2026

VIENNE HEBDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers — 05 49 61 17 35 — district@foot86.fff.fr — http://foot86.fff.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE LFNA

Format dématérialisé les 9 et 10 novembre

Plus d'infos page 4

RÉUNION PROJET CLUB

Mardi 17 novembre au District de la Vienne de Football à 19h00

Plus d'infos page 4

FUTSAL JEUNES

Les engagements pour les rencontres futsal jeunes des mois de janvier et février sont ouverts.

Plus d'infos page 7

CARNET TECHNIQUE

Le nouvel outil permettant de mieux comprendre les pratiques jeunes est disponible sur le site

Plus d'infos page 21

PARTENAIRE

ANCELIN
CITEOS

SOMMAIRE

Partenaires.....p2
Avis aux clubs.....p3
Avis aux éducateurs.....p18
PV Commission Sportive.....p22
PV Commission Jeunes.....p26
PV Commission Litiges et Contentieux.....p30
Informations diverses.....p32

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 9 novembre
- Réunion RTJ

Mardi 10 novembre
- Commission des Jeunes

Mercredi 11 novembre
- Détection/Sélection U12 et U13 Féminines

Jeudi 12 novembre
- Commission de Discipline

PARTENAIRES

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



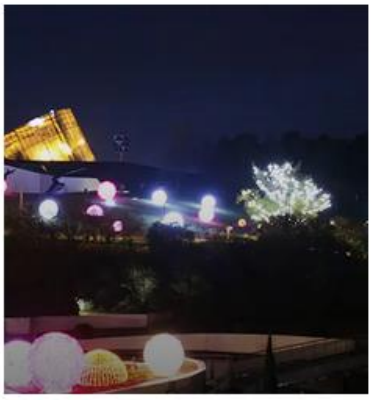
Bureau d'études
Bureau d'études →



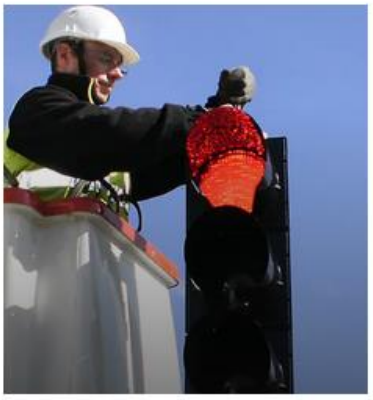
Eclairage public et sportif
Eclairage public et sportif →



Mise en valeur du patrimoine
Mise en valeur du patrimoine →



Illuminations festives
Illuminations festives →



Equipements Urbains Dynamiques
Equipements Urbains Dynamiques →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique
Infrastructure de recharge de véhicule électrique →

Pour accéder à leur site : https://www.ancelinreseaux.fr/

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GENERAL MIS A JOUR (09-10-2026)

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

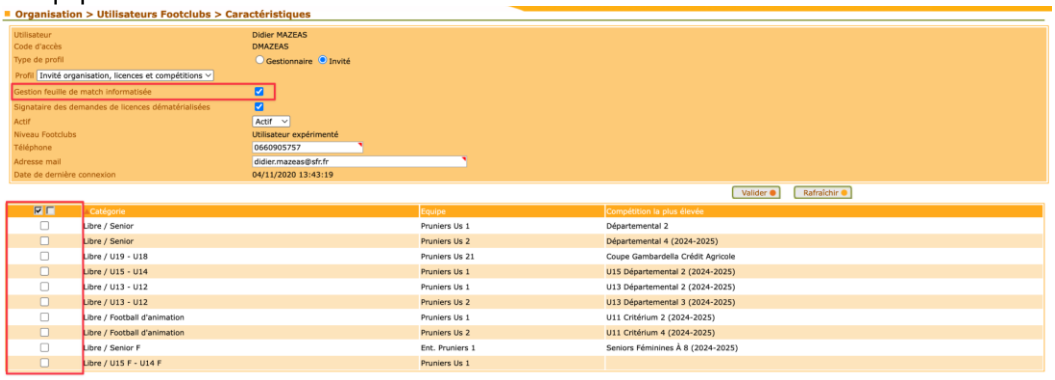
Aide à l'installation : FAQ FMI

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :



3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (https://fmi.fff.fr) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE LFNA

L'Assemblée Générale Financière et Ordinaire de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (LFNA) se déroulera en format dématérialisé, du lundi 9 novembre à 9h00 au mardi 10 novembre à 20h00, sans interruption.

Les clubs sont invités à se prononcer sur plusieurs points inscrits à l'ordre du jour, notamment la clôture des comptes de la saison 2025/2026, le budget prévisionnel 2026/2027 ainsi que des modifications de textes et de règlements.

Les éléments nécessaires pour voter seront envoyés directement sur l'adresse mail personnelle des présidents des clubs.

Plus d'informations via le lien suivant : https://lfna.fff.fr/simple/convocation-et-reunions-dinformation/

RÉUNION PROJET CLUB

Lors des réunions de secteur organisées en octobre dernier, le dispositif « Projet Club » vous a été présenté.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons le plaisir de vous convier à une réunion sur ce dispositif le mardi 17 novembre 2026 à 19h00 au District de la Vienne de Football.

Au cours de cette réunion, nous vous présenterons plus en détail l'outil informatique ainsi que l'accompagnement qui pourra vous être proposé afin de faciliter sa mise en œuvre au sein de votre club.

Pour nous permettre d'organiser cette rencontre dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire via le lien suivant : https://forms.gle/JUegxFmtf1vEhTP27

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation et la structuration de votre association, nous vous proposons un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Nous vous remercions de compléter l'organigramme (lien ci-dessous) et de nous le retourner par mail au District de la Vienne de Football (district@foot86.fff.fr) **avant le 30 novembre prochain**.

Organigramme : https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/1f85b19c8ef0baefe563c9571fb6fc98.pdf

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

AVIS AUX CLUBS

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances
Présentation générale : https://urls.fr/YmgEDc
Barèmes : https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/bc15703e5207a5535ad7d57c4a481ca9.pdf
Fiches résultats : https://urls.fr/cA31yr

Ils sont à retourner pour le **lundi 30 novembre 2026.**

FORMATIONS ARBITRE DE CLUB

Voici les différentes dates proposées pour les formations arbitre de club :

- **Jeudi 19 novembre 2026** à **Availles en Châtellerault** (Rue de Chémery les deux - Availles en Châtellerault 86530) – de **19h à 20h30**
- **Vendredi 22 janvier 2027 au siège du District de la Vienne de Football** – de **19h à 20h30**

Lien d'inscription : https://forms.gle/LPUQbVjzfeR7vjqv9

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRE

La deuxième formation initiale d'arbitre à Poitiers se déroulera les 28, 29 novembre et 5 décembre prochains.
Il reste encore une quinzaine de places.
N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur ce lien :https://www.malfna.fr/formations-darbitres/

PROBLÈMES AFFICHAGE

Nous souhaitons vous informer que des problèmes d'affichage peuvent être constatés sur le site internet du District de la Vienne de Football concernant les désignations des officiels.

En effet, à la suite d'un retrait de désignation, le nom d'un arbitre peut rester affiché sur le site internet du District pendant plusieurs jours. Ce dysfonctionnement, lié à un problème de synchronisation, a d'ores et déjà été signalé au service informatique de la Ligue.

Dans l'attente de sa résolution, nous vous invitons à vérifier la présence ou non d'un officiel directement depuis Footclubs, en suivant la procédure ci-dessous :

1. Accéder à Footclubs ;
2. Se rendre dans l'onglet « Épreuves - Autres compétitions » ;
3. Cliquer sur « Rencontres » et renseigner les dates souhaitées ;
4. Cliquer sur la date de la rencontre concernée afin d'accéder à sa fiche match.

La mise à jour des désignations est correctement effectuée sur cette interface. Elle constitue donc la source à privilégier pour vérifier la présence effective d'un officiel sur une rencontre.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir tenir compte de cette information.

AVIS AUX CLUBS

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Depuis plusieurs années, le District de la Vienne met en place des plateaux U6-U10 100% féminin.
Ci-dessous les plateaux déjà effectués ainsi que ceux à venir.



FESTIVAL FOOT U13 PITCH FÉMININ

1er tour – samedi 7 novembre 2026

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

Poule A Poitiers, St Éloi	Poule B Poitiers, Jean Luc Gaboreau	Poule C Jardres	Poule D La Chapelle Bâton
Stade Poitevin 1	Poitiers 3 Cités 1	GJ VVM Chauvigny 1	La Chapelle Bâton 1
GJ Vallée des Légendes 1	Neuville 1	Montmorillon 1	Nieuil l'Espoir 1
Châtellerault FC 1	GJ Sud Haut Poitou 1	Buxerolles/Vouneuil Béruges 1	Lusignan 1
Poitiers ASAC 1	GJ VVM Chauvigny 2	La Chapelle Bâton 2	GJ 3 Vallées 86 1

Les feuilles de résultats et de licences, ainsi que le règlement de la compétition sont disponibles sur le site Internet.

FUTSAL JEUNES

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, et pour faire suite aux informations données aux réunions de secteurs, le District de la Vienne propose de nouveau cette pratique à toutes les catégories de jeunes (garçons et filles).

Vous trouverez ci-dessous les principales informations par catégorie. Chaque équipe engagée se verra attribuer au minimum deux créneaux de pratique.
Je vous rappelle qu'un droit d'engagement de 5€ par club et par catégorie sera prélevé en cas d'inscription et la nécessité que les pratiquants disposent d'une licence Futsal (comme évoqué par le Président du District lors des réunions de secteur).

Pour les clubs intéressés, nous vous remercions de vous engager sur FAL pour le lundi 30 novembre 2026 au plus tard. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe la procédure d'engagement sur FAL.

Nous vous communiquons un planning **prévisionnel** qui pourra être modifié en fonction des engagements par catégorie.
Pour information :

- Dans la mesure du possible, les U11 joueront le matin et les autres catégories l'après-midi (tout dépendra des créneaux obtenus).
- Attention : le premier tour du Critérium U13 du 9 janvier pourra se jouer le matin.

Tableau prévisionnel, sous réserve du nombre d'équipes engagées :

	Engagement		Qui	9-janv.	16-janv.	23-janv.	30-janv.	06-févr.	13-févr.	20-févr.	27-févr.
	Obligatoire	Libre									
U11 FL	X		Equipe 1	T1	T2	R	T3	T4	R		F
U11F FL		X	Equipe 1			T1		T2	R		F
U6-U8F et U9-U10F		X	Toutes les équipes				1		2		
U13F		X	Toutes les équipes	1	2	R		R	R		F
U15F		X	Toutes les équipes	1	2	R			R		F
U18F		X	Toutes les équipes	1	2	R			R		F
U7		X	Max 2 équipes			1	2	3	4		
U9		X	Max 2 équipes			1	2	3	4		
U11		X	Max 2 éq. réserves			1	2	3	4		
U13		X	Max 2 équipes	1	2	3			R		F
U15		X	Max 2 équipes	1	2	3			R		F
U18		X	Max 2 équipes	1	2	3			R		F

Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11F (compétitions officielles)
Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du samedi 9 janvier (1er tour) au samedi 27 février (finale).

- **Challenge Fétis-Lahitte U11 (engagement obligatoire)**

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (47 équipes).
Aucune démarche sur Footclubs / FAL n'est à effectuer.

Dates : les 9, 16, 30 janvier ainsi que le 6 février 2027 (rattrapage le 23 janvier +13 février) + journée "Finale" le 27 février

- **Challenge Fétis-Lahitte U11F**

Comme la saison dernière, la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine a fait le choix de proposer ce challenge à la catégorie U11F (comme chez les garçons).
N'ayant pas cette catégorie dans notre offre de pratique, tous les clubs ayant un nombre de licenciées suffisant (3 U9F - U10F et U11F – 5 joueuses minimum) ont été pré-engagés sur FAL pour participer à cette compétition.
Précision importante : **il n'y aura pas de compétition Futsal U13F en même temps que les U11F.**
Vous aurez donc la possibilité de vous inscrire en U11F et U13F (en faisant jouer pour ceux qui le souhaitent 3 joueuses U11F max en U13F)
Pour ceux qui le souhaitent, **merci de valider l'inscription en donnant votre accord sur FAL**.

Dates : les 23 janvier et 6 février (+ rattrapage le 13 février) + journée "Finale" le 27 février

Catégorie U13F, U15F et U18F
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie au maximum :
- Equipe U13F (joueuses U13F + U12F + 3U11F maximum),
- Equipe U15F (joueuses U15F + U14F+ 3 U13F maximum),
- Equipe U18F (joueuses U18F + U17F + U16F)

Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la ou les équipe(s) sur FAL**.

Dates : les 9 et 16 et janvier 2027 (+ rattrapage le 23 janvier et/ou les 6 et 13 février) + journée "Finale" le 27 février.
Précision importante : **il n'y aura pas de compétition Futsal U13F en même temps que les U11F.**
Vous aurez donc la possibilité de vous inscrire en U11F et U13F (en faisant jouer pour ceux qui le souhaitent 3 joueuses U11F max en U13F)

Attention les Coupes ou le championnat seront prioritaires en cas de report de match.

Catégorie U13, U15 et U18
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie au maximum :
- Equipe U13 (joueurs U13 + U12 + 3 U11 maximum),
- Equipe U15 (joueurs U15 + U14 + 3 U13 maximum),
- Equipe U18 (joueurs U18 + U17 + U16). Pas de U15

Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la ou les équipe(s) sur FAL**.

Dates : les 9, 16 et 23 janvier 2027 (+ rattrapage 13 février) + journée "Finale" le 27 février
Attention les challenges/Coupes ou le championnat seront prioritaires en cas de report de match.

Plateaux amicaux U11 (en dehors du Fétis-Lahitte) : Futsal U11
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes réserves au maximum.
Les équipes premières éliminées au 1er tour du Fétis Lahitte seront reversées pour au minimum 1 plateau amical (pas d'engagement nécessaire)
Pour ceux qui souhaitent inscrire des équipes réserves, **merci de l' (les) engager sur FAL**.

Dates : les 23 et 30 janvier, 6 et 13 février 2027 (participation sur 2 dates minimum pour les équipes réserves - 1 pour les équipes premières)

Catégories U7-U9 :
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie.
Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la catégorie sur FAL** (un engagement par catégorie par club).
Pour le nombre d'équipes, **il faudra communiquer début janvier à votre responsable de secteur le nombre d'équipes par catégorie (max 2 équipes par club et par catégorie pour le moment)**

Dates : les 23 et 30 janvier, 6 et 13 février 2027 (participation sur 2 dates minimum)

Catégories U6F/U8F - U9F/U10F :
L'engagement est **facultatif**, avec la possibilité d'inscrire 2 équipes par catégorie.
Pour ceux qui le souhaitent, **merci d'engager la catégorie sur FAL** (un engagement par catégorie par club).

Dates : les 30 janvier et 13 février 2027

F.F.F L.F.N.A

LA PASSION DU FOOT, LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Poitiers, le 6 novembre 2026

Objet : Valorisons nos jeunes et notre Futsal : souscription de la double licence Futsal gratuite

Chère Présidente, Cher Président,

Depuis plusieurs années, **les rencontres Futsal réservées aux catégories U6 à U18 en janvier et février** rencontrent un succès retentissant dans notre département, réunissant chaque saison près de **5 000 jeunes pratiquants**. Cette réussite est avant tout la vôtre, et nous tenons à remercier chaleureusement les clubs pour l'encadrement et le transport des enfants, ainsi que les municipalités pour le prêt gracieux des installations.

Cependant, malgré l'ampleur et la qualité de ces rassemblements, un frein majeur subsiste : la grande majorité de **nos pratiquants ne disposent pas de la licence Futsal**. Faute d'enregistrement officiel, cette opération d'envergure reste invisible aux yeux de la Fédération Française de Football.

Afin de reconnaître et de pérenniser cette dynamique, il est aujourd'hui indispensable que chaque joueur participant souscrive une licence Futsal, et ce pour plusieurs raisons stratégiques :

1. Aucun coût pour votre club ni pour les familles : **la double licence Futsal est gratuite pour les joueurs déjà licenciés** Libre. Il s'agit simplement d'une démarche purement administrative. De plus, la cotisation de fonctionnement du District ne sera pas appliquée sur ces licences.
2. **Une reconnaissance officielle auprès de la FFF** : en comptabilisant officiellement nos 5 000 pratiquants, **nous donnerons au District de la Vienne le poids nécessaire pour faire valoir la vitalité de notre territoire et valoriser le travail accompli par vos éducateurs et bénévoles**.
3. Des moyens et des soutiens renforcés : afficher un volume réel de licenciés Futsal permettra à notre District et aux clubs d'obtenir davantage de soutiens, de dotations en matériel et d'accompagnements pédagogiques de la part des instances nationales et régionales.
4. Sécurité et conformité : Assurer une traçabilité officielle de la pratique garantit un cadre réglementaire et une couverture optimale pour l'ensemble de vos licenciés lors des rassemblements.

La démarche administrative est simple et rapide à effectuer sur Footclubs. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre réactivité pour formaliser ces doubles licences avant le lancement des rassemblements.

En vous remerciant par avance pour votre précieuse collaboration au service du football départemental et de nos jeunes.

Très sportivement,

Le Président du District,
Stéphane BASQ

PRÉFET DE LA VIENNE

la vienne LE DÉPARTEMENT

District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : http://foot86.fff.fr – Courriel : district@foot86.fff.fr

TOUTES FOOT

Depuis cinq saisons, **Toutes Foot** accompagne et récompense les clubs qui s'engagent concrètement en faveur du développement du football féminin et de la mixité.

Pour cette **5e édition**, la FFF poursuit son ambition de faire progresser la place des femmes à tous les niveaux du football : pratiquantes, arbitres, éducatrices, dirigeantes et bénévoles.

Grâce à la mobilisation des clubs, districts et ligues, Toutes Foot s'est imposé comme **un dispositif de référence**. Ce dernier encourage les initiatives favorisant l'accès des femmes autour de deux ambitions majeures :
• développer la pratique féminine ;
• rendre accessible les fonctions d'encadrement, d'arbitrage et de gouvernance.

Toutes les informations pour participer sont disponibles via le lien ci-dessous :
Toutes foot | Fédération Française de Football (FFF) | Site Officiel

- 15 décembre 2026 : date limite de déclaration d'engagement
- 5 mai 2027 : date limite de dépôt des actions

CIDFF86 - FORMATION VSS SPORT - 7 NOVEMBRE ET 12 DECEMBRE 2026

Le CIDFF a le plaisir de vous inviter à une **séance de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le sport**, destinée aux clubs sportifs et associations sportives de la Vienne.
Cette action, financée par la **DRAJES**, a pour objectif d'outiller les encadrant·e·s, dirigeant·e·s et bénévoles afin de prévenir, repérer et agir face aux situations de violences sexistes et sexuelles dans le sport.

2 dates au choix : Samedi 7 novembre ou samedi 12 décembre
Horaire : de 9h à 12h30

2 Lieux :
- **Samedi 7 novembre** : Complexe sportif Michel Amand Salle 2 - 2 avenue de la Fraternité 86180 Buxerolles
- **Samedi 12 décembre** : Maison des services - 7 Rue Enjambes 86600 Lusignan

Au programme :
- Comprendre les mécanismes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif
- Identifier les obligations légales et les bonnes pratiques de prévention
- Échanger sur des cas concrets et les ressources disponibles (écoute, signalement, accompagnement)

La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire (places limitées).
I**nscription :**
https://forms.cloud.microsoft/Pages/ResponsePage.aspx?id=rv51jToMQkGpWkPbsQNbhKggVaekZupGtWsV6UDcfp1UQ0o4TlQ0VTlBOE1NRkozWFI5U0dJOUQ5My4u

CIRCULAIRE D'APPLICATION – GESTION DES TERRAINS IMPRATICABLES

(Dispositions particulières applicables au championnat seniors ou coupes - assemblée générale de juin 2026 à CHALANDRAY)
Les clubs recevants sont tenus de tout mettre en œuvre pour que les rencontres se déroulent aux dates et heures prévues au calendrier.

1- Inversion des matches

Au cours de la phase aller du championnat, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable par arrêté municipal, la rencontre est **obligatoirement inversée**.
Cette inversion s'applique sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'horaire initialement prévus au calendrier.

2- Mesures d'équité sportive (retard de calendrier)

Lorsqu'une équipe compte au moins **deux matches de retard** par rapport à l'équipe de la même poule ayant disputé le plus grand nombre de rencontres, la commission compétente pourra désigner un terrain de repli si le terrain du club devant recevoir est à nouveau indisponible ou impraticable.
Cette disposition revêt un caractère obligatoire.

3- Programmation successive sur terrain synthétique

En cas de reprogrammation de plusieurs rencontres sur un même terrain synthétique le même jour, la commission compétente se réserve le droit de fixer des horaires successifs adaptés.

4- Procédure et délais de transmission :

- **Transmission de l'arrêt municipal**

 L'arrêt municipal d'interdiction d'utilisation du ou des terrains de football doit être établi en bonne et due forme et transmis au secrétariat du District exclusivement par mail à l'adresse suivante : district@foot86.fff.fr de la commune ou de la communauté de communes concernée.
- **Délai limite (vendredi 17 heures) ou samedi matin si permanence**

 L'arrêté doit parvenir au secrétariat au plus tard le **vendredi à 15 heures ou le samedi avant midi (si permanence)**
 Le secrétariat compétitions se chargera de procéder à l'inversion de la rencontre si la faisabilité est avérée et d'en informer le corps arbitral.
- **Procédure hors délais (après le vendredi 17h ou le samedi 12h si permanence)**

 Au-delà de ces horaires, il appartient exclusivement au club dont le terrain est impraticable d'aviser directement le club adverse et le District de la Vienne de Football. L'inversion pourra se faire à la seule condition que le match se déroule le même jour aux mêmes horaires (si le terrain adverse est disponible).
 Le club qui accueillera la rencontre (visiteur qui devient recevant) doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la tenue du match notamment en confirmant la disponibilité de son terrain, conformément aux dispositions votées à l'Assemblée Générale.
 Le club recevant initialement devra obligatoirement prévenir les officiels de la rencontre ainsi que le District de la Vienne de Football du changement de lieu.

Sanction : A défaut du respect de ces procédures ou en cas de carence, la Commission compétente attribuera le match perdu par pénalité aux deux équipes ou uniquement au club fautif si la responsabilité est avérée.

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;

- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).

- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

AVIS AUX CLUBS

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.
Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez consulter une liste indicative des établissements cartographie.

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.
Accès au site : Accueil - pass Sport

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **votre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs.**

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- **> Menu Organisation**
- **> Édition/Extraction**
- **> Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

AVIS AUX CLUBS

TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le CDOS de la Vienne récompensent les jeunes bénévoles (de 16 à 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Alors n'attendez plus : **VALORISEZ VOS JEUNES BÉNÉVOLES, INSCRIVEZ-LES** !

Vous pouvez inscrire les jeunes directement à partir de ce lien : Inscription trophée jeune bénévole

Date limite de retour de candidature le 17 novembre
Remise des récompenses le samedi 5 décembre

C'est QUOI ?

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Un jury choisira parmi les 5 candidats retenus, celui le plus valeureux, méritant le « Trophée du Jeune Bénévole » de l'année.

Pour QUI ?

30 ans est l'âge maximum retenu pour les candidats
(au 31/12/2025)

Les candidats retenus recevront chacun une récompense au cours d'un événement sportif.
Le « Trophée du Jeune Bénévole » est remis en jeu chaque année.

Les candidats retenus par le Jury recevront aussi la « médaille d'encouragement » du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ainsi qu'une lettre de félicitation ministérielle.

Nous vous chargeons, cher(e)s Président(e)s, d'inciter vos clubs à envoyer des candidatures afin d'avoir un large éventail de choix de bénévoles.

COMMENT ça marche ?

Critères de classement des candidats :

1. Nombre d'années de pratique dans la discipline (licences)
1 point par année

2. Engagement dans l'équipe dirigeante
d'un comité départemental :
6 points par année
et d'un club : 4 points par année
et d'un comité régional : 2 points par année

3. Engagement dans l'encadrement sportif d'un club ou d'un comité (initiateur, animateur, entraineur bénévole)
3 points par année

4. Encadrement de stages départementaux s'accompagnant d'une démarche de formation
2 points par année

5. Engagement dans la filière de jury de compétition, d'arbitrage
4 points par année

Tous les candidats sauf les 5 sélectionnés l'année précédente peuvent participer à nouveau à ce trophée les années suivantes, s'ils ne dépassent pas l'âge de 30 ans.

Les personnes nées avant 1996 ne peuvent pas participer.

L'EQUIPEMENT DES JOUEURS : LES RÈGLES À CONNAÎTRE

ÉQUIPEMENT JOUEURS & JOUEUSES

SUR LE TERRAIN AVEC LES BONNES PRATIQUES

AUTORISÉ



ALLIANCE STRAPPÉE

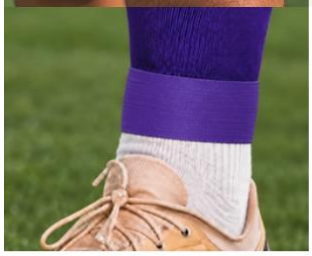


BRACELET EN TISSU STRAPPÉ



SOUS-SHORT DE LA MÊME COULEUR

NE DOIT PAS DESCENDRE EN DESSOUS DU GENOU



CHAUSSETTES COUPÉES STRAPPÉES

AU NIVEAU DE LA MALLÉOLE

STRAP DE LA MÊME COULEUR QUE LES CHAUSSETTES

INTERDIT

BOUCLE D'OREILLE PENDANTE

INTERDITE MÊME STRAPPÉE



ALLIANCE NON STRAPPÉE



BRACELET EN TISSU NON STRAPPÉ



CHAUSSETTES COUPÉES NON STRAPPÉES



CHAUSSETTES TROUÉES AUX MOLLETS



LES ACCESSOIRES JUGÉS SANS DANGER PAR L'ARBITRE SONT AUTORISÉS S'ILS SONT CORRECTEMENT COUVERTS.

lfna.fff.fr

AVIS AUX CLUBS

FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.
En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

FAFA TRANSPORT



Dans le cadre de la politique environnementale de la FFF et du partenariat entre la Fédération et Volkswagen, la FFF accompagne les clubs amateurs dans leur projet de location de véhicule Volkswagen destiné au transport de leurs licencié(e)s.

Dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), le club peut bénéficier d'une **aide financière de la FFF pour la location de son véhicule.** En effet, les clubs peuvent souscrire à un **contrat de Location Longue Durée (LLD) pour un véhicule Volkswagen hybride/ électrique auprès d'un concessionnaire agréé Volkswagen.**

Il s'agit d'un contrat unique négocié directement par la FFF auprès de Volkswagen pour le compte des clubs amateurs. Ce partenariat permet aujourd'hui aux clubs d'avoir accès à une gamme de véhicules de qualité tout en profitant de remises exceptionnelles

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

Lancement de la 19ème édition des Trophées Philippe Séguin !
La 19ème édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondaction du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

- Education & Citoyenneté
- Mixité & Diversité
- Solidarité & Inclusion
- Santé & Environnement

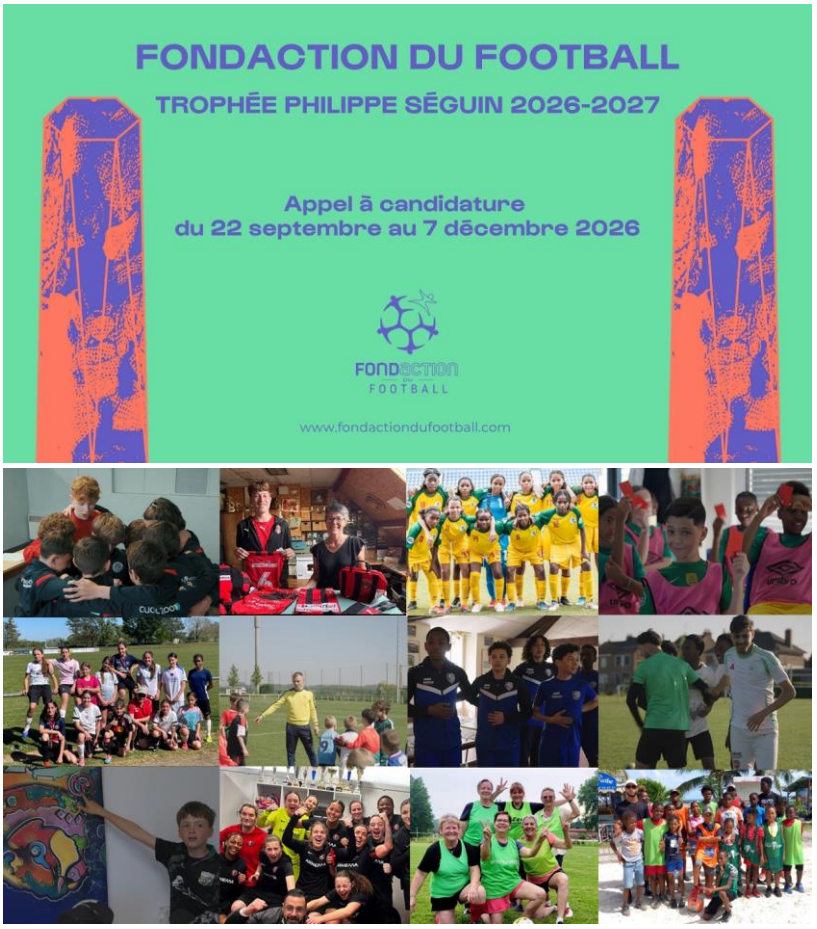
2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2026-2027

- Dépôt des candidatures du **22 septembre 2026 au 7 décembre 2026**
- Jury de sélection sur dossiers : **mercredi 20 janvier 2027**
- Jury d'audition des clubs : **mercredi 10 mars 2027**
- **Cérémonie de remise des trophées : jeudi 20 mai 2027**

Chiffres-clés (depuis 2008)

- Plus de 5 000 bonnes pratiques recensées
- 306 clubs récompensés
- Près d'1 million d'euros de dotation globale



FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football - Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026 Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026 Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027 Certification 14/04/2027	10h00-18h00
Coach Jeunes - Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026 Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026 Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027 Certification 30/03/2027	10h00-18h00
Coach Séniors - Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026 Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027 Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027 Certification 27/04/2027	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

Un nouveau CFI U10 – U13 a été mis en ligne. La session aura lieu le 4 novembre et le 2 décembre à Châtellerault (Stade des Nonnes).

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 - 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 - 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 - 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichard@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48

IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.
Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Sénior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Sénior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST, …)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html

CARNET TECHNIQUE

Veuillez trouver un nouvel outil qui doit permettre de répondre à vos questions sur la pratique jeune.
Il avait été présenté lors de la réunion de rentrée des jeunes début septembre.

Il s'adresse principalement aux Responsable Technique Jeunes de votre club, qui doivent à leurs tours, le diffuser (en partie ou en totalité) aux différents éducateurs de vos catégories.

Vous y trouverez différentes feuilles de route pour l'organisation de vos plateaux foot à 3, 4 ou à 5.

Le document sera bientôt disponible sur le site Internet du District de la Vienne de Football.



Réunion du mercredi 04 novembre 2026
Par consultation électronique
Procès-verbal n°14

Président M. Jean Louis OLIVIER
Présents MM. Christian DELCEL, Gregory BOUCHET, Philippe GUILBAULT et Éric MAIOROFF

Approbation du PV n°13 sans modification.

REPORT DE MATCH

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Équipes2	Motif	à jouer le
D4	F	4	31/10/26	78804286	Pouillé Tercé (1)	/	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	14/11/26

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes			Motif	à rejouer le
Challenge des Réserves	3	24/10/26	80513921	Cenon/Vouneuil (2)	/	Naintré (2)	Match de Championnat	11/11/26

INTEMPERIES-CIRCULAIRE D'APPLICATION

Lien de la Circulaire :
https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/af1c5830477e364a1c9237b4dfe41646.pdf

DÉPARTEMENTAL 2

Information
La commission enregistre l'homologation officielle de l'éclairage du terrain honneur du club de Fontaine Le Comte et officialise les nouveaux horaires des rencontres à domicile de l'équipe de Fontaine le Comte 2 qui auront donc lieu le samedi soir à 19h à compter du samedi 28/11 contre Paizay le Sec. Pour la rencontre en date du 07/11 prévue le 08/11 il faudra l'accord du club adverse pour jouer le samedi soir dans un soucis d'organisation.

Match n° 78802252 : Chauvigny (3) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 25/10/26
Réserve
La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°9 (28/10/26), qui dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 2 en faveur du club de Chauvigny.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 79050323 : Lussac (1) – Bouresse.Queaux Moussac (2) en poule G du 20/09/26 à rejouer le 18/10/26
Réserve
La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°9 (28/10/26), qui dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bouresse.Queaux Moussac
(2) (3 – 0, -1 pt) sans en attribuer le gain à l'équipe de Lussac (1) qui conserve les points et les buts marqués lors de la rencontre (1-0, 0 point).

Match n°79050329 : Saulgé (1) – Persac (1) en poule G du 08/11/26
Demande du club de Saulgé pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande validée par la Commission Départementale de l'Arbitrage.
Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Saulgé

Match n°78857461 : Les Ormes (1) – UCSE (3) en poule B du 01/11/26
Match arrêté à la 70ème minute
Dossier transmis aux commissions Litiges et Contentieux et de Discipline

Match n° 78855705 : Mouterre Silly (1) – Beuxes (1) en Poule A du 01/11/26
Demande supplémentaire du club de Beuxes pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge des 2 clubs.

FORFAIT

Match n° 78858528 : Cenon.Vouneuil (2) - St Remy/Creuse (2) en poule B du 31/10/26
1er forfait de l'équipe de St Remy/Creuse (2) (sans déplacement)
Amende de 36€ au club de St Remy/Creuse

Match n° 78856448 : St Benoit (3) – Blanzay (2) en poule B du 01/11/26
1er forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)
Amende de 36€ au club de Blanzay

Match n° 78856539 : Acg Foot Sud 86 (3) – Valence en Poitou OC (2) en poule I du 01/11/26
4éme forfait de l'équipe de l'Acg Foot Sud 86 (3) (sans déplacement de l'équipe de Valence en Poitou OC (2))
Amende de 36€ au club de l'Acg Foot Sud 86

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 4ème tour le 15/11/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 CITES POITIERS 1	D2A	BIARD 1	D3D
2	3 VALLEES 86 3	D3D	POITIERS STADE 3	D1
3	ACG FOOT SUD 86 1	D2B	NIEUIL L'ESPOIR 1	D1
4	AVANTON 1	D3B	CHATELLERAULT FC 2	D2A
5	BEAUMONT ST CYR 2	D2A	BUXEROLLES 3	D2B
6	BRION ST SECONDIN 1	D3C	MONTMORILLON 2	D3D
7	CHAPELLE VIVIERS 1	D3D	POITIERS GIBAUDERIE 1	D4B
8	CHASSENEUIL ST GEORGES 1	D2B	NEUVILLE 2	D2A
9	CHATEAU GARNIER 1	D5I	CHAUVIGNY 3	D2B
10	LEIGNES S/ FONTAINE 1	D3D	CHATEAU LARCHER 2	D3C
11	LOUDUN 1	D3A	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS 1	D1
12	LUSIGNAN 1	D2B	LIGUGÉ 2	D1
13	MIREBEAU 1	D2A	CHÂTELLERAULT SO 2	D1
14	NOUAILLÉ 2	D1	FONTAINE LE COMTE 2	D2B
15	OYRE DANGÉ 1	D1	PAIZAY LE SEC 1	D2B
16	ST LEGER MONTBRILLAIS 1	D4A	AVAILLES EN CHATELLERAULT 1	D2A
17	ST SAVIOL 1	D3C	ST BENOIT 1	D2B
18	USSON POITOU ISLE 1	D1	ROUILLÉ 1	D2B
19	VICQ S/GARTEMPE 1	D2A	INGRANDES 1	D3B
20	VIVONNE 1	D2B	MIGNALOUX BEAUVOIR 1	D1

Organisation du 4ème tour de la Coupe Louis David 40 équipes pour 20 matchs

23 équipes qualifiées du tour 3
8 équipes de D2 éliminées du T2 ou T3 de CNA
9 équipes de D1 non engagées ou éliminées de CNA

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

JOLLIET ROUSSEAU : 3ème tour le 15/11/26				
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	ARCHIGNY 1	D4C	BONNEUIL MATOURS 1	D4F
2	ASLONNES 1	D4E	FLEURÉ 1	D3D
3	CHATELLERAULT REUNIONNAIS 1	D5C	LEIGNÉ S/USSEAU 1	D3B
4	LAVOUX LINIERS 1	D4B	DISSAY 1	D4C
5	MOUTERRE SILLY 1	D5A	MONCONTOUR 1	D4A
6	OUZILLY 1	D4A	NORD VIENNE/3 MOUTIERS 1	D3A
7	PERSAC 1	D5G	DIENNÉ 1	D4D
8	PLEUMARTIN ROCHE POSAY 1	D5C	COLOMBIERS 1	D4B
9	ST REMY S/ CREUSE 1	D4C	SENILLE ST SAUVEUR 1	D5F
10	VALENCE EN POITOU FC 1	D4E	COULOMBIERS 1	D5H
11	VALLEE DU SALLERON 1	D4D	BONNES 1	D5C

Organisation du 3ème tour : 22 équipes

10 équipes qualifiées du tour 2
9 équipes de D4 éliminées du Tour 2 de la Coupe Louis David
3 équipes de D3 éliminées du tour 2 de la Coupe Louis David

CHALLENGE DES RÉSERVES

CHALLENGE DES RÉSERVES : 4ème tour le 15/11/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	CHATELLERAULT PORTUGAIS 2	D4C	AVAILLES EN CHATELLERAULT 2	D4B
2	JAUNAY MARIGNY 2	D4B	NEUVILLE 3	D3A
3	LIGUGÉ 3	D3C	LEIGNE S/FONTAINE 2	D4D
4	MIGNÉ AUXANCES 2	D3A	CHÂTELLERAULT FC 3	D3B
5	MONTAMISE 2	D4B	CENON/VOUNEUIL 2 ou NAINTRÉ 2	D5B D2A
6	POITIERS BAROC 2	D5F	NOUAILLE 3	D3C
7	ST BENOIT 2	D4E	SMARVES ITEUIL 2	D4F
8	VALDIVIENNE 2	D4D	CHATEAU LARCHER 3	D4E

Organisation du 4ème tour du Challenge des réserves: 16 équipes

16 équipes qualifiées du 3ème tour du challenge des réserves

Informations :
Le match de challenge des réserves Cenon/Vouneuil 2 – Naintré 2 est reporté au mercredi 11 novembre à 15h compte tenu du match de Championnat de l'équipe de Naintré 2 le 24 octobre.
L'équipe qui se qualifiera lors de cette rencontre participera au tour 4 le week-end du 14 et 15 novembre.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

La commission informe que le tirage du tour 3 sera réalisé lors de la prochaine réunion.

COUPE TASSIN

COUPE TASSIN 1er tour à jouer au plus tard le 15/11/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 VALLÉES 86 2	R3D	CHAUVIGNY 2	R2B
2	MONTMORILLON 1	R3A	POITIERS STADE 2	R3D
3	NEUVILLE 1	R2A	BUXEROLLES 2	R3C
4	VOUNEUIL BÉRUGES 1	R3C	ST SAVIN ST GERMAIN 1	R3A

Organisation du tour 1 de la Coupe Tassin 8 équipes pour 4 matchs

8 équipes de R2 et R3 non engagées ou éliminées de la Coupe Nouvelle Aquitaine

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 29€

Match n°78857460 : Senillé St Sauveur (2) – St Christophe (2) en D5 poule B du 31/10/26

Prochaine réunion : mercredi 18 novembre 2026
Le président, Jean Louis OLIVIER

Réunion du mardi 3 novembre 2026
Procès-verbal n°10

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mme Patricia PATRAULT, MM. Christian DUVERGER, Sébastien GAGNAIRE, Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusée : Mme Sylvie TESSEREAU

Le PV n°9 de la saison 2026 – 2027 est adopté sans modification.

DATES A RETENIR

- **Samedi 7 novembre** : Journée Football Diversifiée U11. Documents d'organisation transmis aux clubs
- **Samedi 14 novembre** : 2ème phase U11

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2026

1) **PEF**
L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
« Projet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »

2) **Les Défis sportifs**
Les documents ont été transmis par mail

3) **L'organigramme**
Le document a été transmis par mail.

La Commission rappelle que les 3 éléments ci-dessus sont **des critères incontournables**, qui comme son nom l'indique, sont **obligatoires pour être éligibles au classement du Challenge Départemental Jeunes.**

4) **Date limite engagement Futsal**

DIVERS

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire**
En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.

 Plusieurs clubs n'ont pas utilisé la FMI en ce début de saison, la Commission sanctionnera toute non-utilisation qui ne sera pas dûment justifiée par un rapport FMI.

- La Commission demande de bien noter les noms et numéros de licence des éducateurs et dirigeants présents sur le banc touche et de veiller à bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur les feuilles de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette

REPORT DE MATCHS

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	D1	6	21/11/26	79483751	Gj 3 Vallées 86 (1)	**Gj Foot Sud 86 (1)**	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	28/11/26
U15 D2	B	6	21/11/26	79483721	**Neuville (2)**	Buxerolles (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	28/11/26

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS								
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U17	D	3	17/10/26	79398720	Mirebeau/ASM (2)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	28/11/26

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs.

CHAMPIONNAT U17

FORFAITS

Match n°79483668 : Gj Dissay Beaumont (1) – Gj Montasèvres (2) en poule D du 31/10/26
Match non joué. Nombre de joueurs insuffisant pour l'équipe du Gj Montasèvres.
Forfait de l'équipe du Gj Montasèvres (2) (avec déplacement)
Amende de 25€ au Gj Montasèvres
Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre, DAUBA Romane (17€88), et de son observateur GROLLEAU Gilles (30€) seront à la charge du Gj Montasèvres

Match n° 79483682 : GJ Avenir 86 (2) – Buxerolles (1) en poule D du 07/11/26
Courriel du Gj Avenir 86 déclarant le forfait général de son équipe 2.
Amende de 25€
Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe du Gj Avenir 86 (2), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

CHALLENGE U17

FORFAIT

Match n°79397355 : Gj Antoigné Ingrandes (1) – Gj Avenir 86 (1) en poule D du 11/11/26
2ème forfait de l'équipe de Gj Avenir 86 (1) (sans déplacement)
Forfait non amendé car annoncé plus d'une semaine avant la rencontre

U11 ET U7-U9

- Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
- **L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30 pour les U11 et 10h pour les U7-U9.**

Les feuilles de plateaux et de licences à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes » et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

RAPPEL :
Pour les clubs invités :
- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- **En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.**
- De donner sa feuille de licences au club organisateur, avant le début du plateau

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents :10€ (renouvelé toutes les semaines jusqu'à réception)
- Non inscription de la licence : 10€/licence
- Participation d'un joueur non licencié : 62€
- Totalité des licences manquantes :50€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

U11

La 2ème phase débutera le samedi 14 novembre 2026 (une journée de Football Diversifiée est prévue le samedi 7 novembre). Le calendrier est publié.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Toute transmission tardive des documents demandés sera amendée et ce jusqu'à réception dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau U7-U9 / Phase 1

Documents manquants à envoyer au plus tard le 09/11/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau du 03/10/2026 :

Secteur 8 à Valdivienne
La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **09/11/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs U6-U7 et U8-U9 présents au plateau
- La feuille bilan U9

Amende de 20€ au club de Valdivienne

Plateau U10-U11 / Phase 1

La Commission demande au club de bien inscrire le nom de l'équipe sur le document des licences

Documents manquants à envoyer au plus tard le 09/11/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents

Plateau du 26/09/2026 :

Niveau 2 - Poule D site 1 à Buxerolles
La commission demande au **GJ Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le **09/11/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau

Amende de 20€ au club de GJ Sud Haut Poitou

Plateau du 03/10/2026 :

Niveau 2 - Poule D site 1 à Buxerolles
La commission demande au **Gj Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le **09/11/26 :**
- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau de équipes de Gj Sud Haut Poitou

Amende de 20€ au club de GJ Sud Haut Poitou

Plateau du 10/10/2026 :

Niveau 1- Poule B au Stade de la Montée Rouge à Châtellerault
La Commission demande au club de **SO Châtellerault** les documents suivants avant le **09/11/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs du SO Châtellerault et du Stade Poitevin présents sur le plateau

Amende de 20€ au club de SO Châtellerault
Courriel du Stade Poitevin :
La commission retire l'amende de 20€ ; les documents ayant été déposés au club recevant le jour du plateau.

DIVERS

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT **La Secrétaire : Patricia PATRAULT**

Réunion (par voie électronique) du mercredi 04 novembre 2026
Procès-verbal n° 10

**********,

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 09 (par voie électronique) du mercredi 28 octobre 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention
- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86
Aslonnes
ASM
Beaumont St Cyr
Biard
Blanzay
Boivre
Brion St Secondin
Buxerolles
Cenon / Vouneuil
Cernay St Genest L'Envigne
Champigny
Chasseneuil St Georges
Château Larcher
Châtellerault FC
Châtellerault SO
Chauvigny
Coussay les Bois
Dienné
Dissay
FC 3 vallées 86
Fontaine le Comte
GJ Espoir Sud Poitiers
GJ VVM Chauvigny
Ingrandes
La Chapelle Viviers
Les Ormes
Ligugé
Lusignan
Lussac
Mazerolles
Migné Auxances
Montmorillon
Naintré
Nieuil l'Espoir
Nouaillé
Oyré Dangé
Payroux Charroux Mauprévoir
Poitiers Asac
Poitiers Cep 1892
Poitiers Gibauderie
Quinçay
Sillars
St Benoît
St Julien l'Ars
St Maurice Gençay
Valdivienne
Valence en Poitou – Couhé
Vallée du Salleron
Vicq sur Gartempe
Vivonne
Vouillé / Latillé
Vouneuil Béruges

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 78857461 : Les Ormes (1) – Cernay St Genest L'Envigne (3) en poule B du 01/11/26
Match arrêté à la 70ème minute suite au refus de l'équipe de Cernay St Genest L'Envigne (3) de reprendre la rencontre.
La commission donne match perdu par pénalité (3 – 0, -1 point) à l'équipe de Cernay St Genest L'Envigne (3) pour en donner le gain à l'équipe des Ormes (1) (3 – 0, 3 points).
Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.
Dossier classé.

CHALLENGE U17

Match n° 79483579 : Poitiers Asac (1) – GJ Montasèvres (3) en poule A du 19/09/26 reporté le 31/10/26
Courriel de Réclamation du club de Poitiers Asac (02/11/26 à 10h12) sur l'identité, la qualification et la participation des joueurs : Joseph WILLIAMS et Mohamedamine OUSHIL.

La Commission demande des rapports sur la vérification de l'identité et la copie des demandes de licences des joueurs en cause (club de Sèvres Anxaumont) à recevoir avant le mercredi 11 novembre 2026 :

Pour le club de Montamisé :
M. Aurélien BARBARIT (Président du GJ Montasèvres)
M. Jean Baptiste MARTINEAU (Secrétaire du GJ Montasèvres)

Pour le club de Sèvres Anxaumont :
M. Cyrille GABORIAUD (Président du club et Co-Président du GJ Montasèvres)
Mme Nathalie NAULEAU (secrétaire)
M. Joseph WILLIAMS (joueur en cause) ou éventuellement son représentant légal
M. Mohamedamine OUSHIL (joueur en cause) ou éventuellement son représentant légal
Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 78801948 : Migné-Auxances (1) – Poitiers Stade (1) en Départemental 1 du 31/10/26
- Match n° 78803750 : Ingrandes (2) – Dissay (1) en Départemental 4 poule C du 01/11/26
- Match n° 78803844 : Nieuil l'Espoir (3) - Jouhet-Pindray (1) en Départemental 4 poule D du 01/11/26
- Match n° 79536137 : Montmorillon (3) – GJ Vallée des Légendes (4) en U13 Départemental 3 poule E du 31/10/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Coussay les Bois, Queaux Moussac :
Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U13 et U12 Filles

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses.

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026

à POITIERS

(Complexe sportif de ST NICOLAS – route de Parthenay – 86000)

Rendez-vous à 10h45 précises – (fin prévue vers 12h15)

Terrain Synthétique

Liste des 23 joueuses convoquées

	Nom	Prénom	CLUB	Poste
1	ANGLADA	MANON	AM.S. POUILLE TERCE	M
2	BELHADJ	INES	STADE POITEVIN F. C.	A
3	BENHALIMA	JADE	C.S DISSAY	G
4	BERTIN	LEELOU	STADE POITEVIN F. C.	A
5	BOUE	MAXINE	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES	G
6	BOURINEAU	ANAHIDE	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES	M/A
7	BRANLE	LOUNA	ET. S. LA PALLU	D
8	CHARTRIN	ANNA	U.ET.S. MONTMORILLON	D
9	DAUBA	LUCIE	C.A. NEUVILLE	M
10	DHAMPIRAJ	MEDINA	STADE POITEVIN F. C.	M
11	ECAULT	MARGAUX	U.S. MELUSINE LUSIGNAN	D
12	GUEDON	LEHANA	U.S. MELUSINE LUSIGNAN	A
13	IAECK	LOLA	U.S. ANTOIGNE	M/A
14	MAIKOOUVA	CATTLEYA	C.A. NEUVILLE	M
15	MAILLOT	MYAH	C.A. NEUVILLE	A

INFORMATIONS DIVERSES

16	RUFFIN	MAEVA	STADE POITEVIN F. C.	M
17	SIMON	JULIE	U.S. CHAUVIGNY	D
18	TAINE	LOUISE	STADE POITEVIN F. C.	G
19	TERRIEUX	MARINA	E.S. BUXEROLLES	D
20	TSIBANGU GAPIER	MAYLISS	STADE POITEVIN F. C.	D

	En plus, 3 joueuses U12 convoquées			
	Nom	***Prénom***	***CLUB***	***Poste***
1	CHAN TUNG BLI	SARAH	STADE POITEVIN F. C.	D
2	BOUNOU	MALEK	U.S. ANTOIGNE	M/A
3	BARDET	SHANNA	UCSE	D

Chaque joueuse devra se munir :

- **de l'autorisation parentale ci-jointe** (si celle-ci n'a pas été déjà fournie)
- **de son équipement complet de football**
- **d'une gourde**

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE — saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U13 Garçons

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2014.

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

à POITIERS

(Complexe Michel Amand – Rue du Sentier – Terrain « D » Synthétique – 86000)

Rendez-vous à 14h15 précises (fin prévue vers 18h)

Liste des 54 joueurs retenus (dont 5 Gardiens de But)

- **BUXEROLLES :** HENNI Ayoub, CONTE Aboubacar, CONTE Alia
- **CHASSENEUIL/ST GEORGES : BERNELLON Baptiste**
- **CHATELLERAULT S.O.C :** DEME Qassim, ELIA Lyam, FADIGA Sekouyalani, GOYAUD Rafaël
- **CHATELLERAULT F.C :** HADJADJ Djamel
- **G.J ANTOIGNE/INGRANDES :** DUMAS Naël
- **G.J CAP HAUT POITOU : ANDRAULT Lenny**
- **G.J ESPOIR SUD POITIERS :** POISSON Diego, MARAH Isac, DESCHAMPS Lucas, NINEUIL Kaïs, DANTAN LHERMITTE Vianney
- **G.J FOOT SUD 86 :** MERCIER Paul, JARRY Lucien
- **G.J SUD HAUT POITOU :** RUBEILLON Hugo
- **G.J VAL de VONNE :** MINAULT Sacha
- **G.J VALLEE des LEGENDES :** DISSAKE Clément, DESVERGNES Paul, GOMES Alexandre, **GARDILLE Antoine**
- **G.J V.V.M CHAUVIGNY :** DUPUY Gabriel, **JOUTEUX Sasha**
- **JAUNAY/MARIGNY :** SOKHAN Markiyan, GRELET Ugo, VIVIER Mathys, PLANCHON Nolan
- **MIGNE-AUXANCES :** AMELLAL Luiz
- **NEUVILLE :** DEFOSSE Nolan, MICHEAU Théo, BOROTTO Loris, BELDENT Lenzo
- **NIEUIL L'ESPOIR :** LANNEAU Gabriel
- **POITIERS TROIS CITES :** SOUMAH Daouda
- **STADE POITEVIN F.C :** KOUYATE LEFORT Arthur, NDIEFI Diego, RECORD Arthur, ZOLANA Eden, BOUKEZZOULA Eziano, BOUHASSOUN ARGENTERO Naïm, **GUERIN Noha**, LECHEVALIER Léon, GUERRERO Meysson, DIABY Kandjoura, DOGOUM DESPORT Noam, REJEB Omar, ALOUI Younis, PICARD Ethan, GERMAIN Gaspard
- **VOUNEUIL/BERUGES :** PIGEOT Lucas, GUILLON Victor

En GRAS, les 5 Gardiens de But

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été founie)

- de son équipement complet de football

- d'une gourde

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél : E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.**

- **J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.**

- **JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.**

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :
ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : https://foot86.fff.fr/

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE **saison 2026/2027**

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 5 octobre Lundi 2 novembre Lundi 16 novembre Lundi 30 novembre Lundi 7 décembre Lundi 4 janvier Lundi 18 janvier Lundi 1er février Lundi 1er mars Lundi 15 mars Lundi 5 avril	**Stade Serge Delhumeau** **De Neuville de Poitou (86170)** **18h30 à 19h45** **(rendez-vous 18h15)**

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueurs*
- *Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueurs aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe ***(à fournir lors de la 1ère séance)***
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie ***(à fournir lors de la 1ère séance)***

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)

INFORMATIONS DIVERSES

Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	AUGRAS Louison	GJ VAL DE VONNE	
2	BERNERON Théo	GJ VVM CHAUVIGNY	
3	BOUTIN Charly	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	DORET Raphaël	STADE POITEVIN	
5	LECLERC Elliot	GJ CAP HAUT POITOU	
6	TAINE Louise	STADE POITEVIN	
7	ANDRAULT Lenny	GJ CAP HAUT POITOU	
8	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
9	CHARPENTIER Corentin	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
10	GARDILLE Antoine	GJ VALLEE DES LEGENDES	
11	JOUTEUX Sacha	GJ VVM CHAUVIGNY	

INFORMATIONS DIVERSES

12	LAMOUREUX Adan	GJ VVM CHAUVIGNY	

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél : E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.**
- **J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.**
- **JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.**

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :
ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : https://foot86.fff.fr/

CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2026 / 2027

Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de football de la Vienne (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :
La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».
Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :
La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).
Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :
Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.
Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :
Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.
Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :
L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite… Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

ARTICLE 6 :
La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :
Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : **Signature de l'éducateur :** **Signature des parents ou du tuteur légal :**

IMPORTANT :
Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Gardien de Buts », Christian SAVIGNY ou Johan MARTIN dès le premier rassemblement.